



Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 20 - 17 décembre 2004

Le week-end familial au plateau d'Andey

Tous les adhérents de l'association qui étaient disponibles avaient rendez-vous au plateau d'Andey les 18 et 19 septembre 2004 pour la fête familiale de notre association.

Comme l'an passé, de nombreux adhérents firent le déplacement afin de participer à la chasse au trésor et partager ensemble une vie communautaire en chalet durant un week-end complet.

Nous allons revivre en images les temps forts de ce week-end.

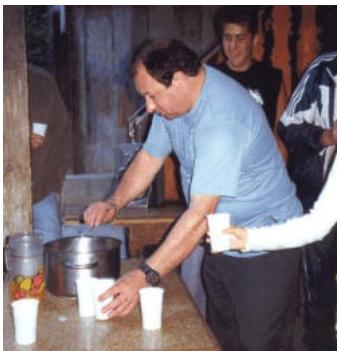


un feu de camp réussi...



Gérald et Bernard préparent le feu de camp





*Julien prépare
un super
apéritif...*



L'une des tablées d'affamés...



*Stéphane surveille de loin la
cuisson de la viande...*



*Chasse au trésor : Hugues et
Bernard en pleine recherche...*



*Dernier briefing avant le départ de la
chasse au trésor...*



*Pierre découvre le ducat en or,
premier prix de la chasse au
trésor...*

Devant le succès de ce week-end, le chalet d'Andey a déjà été retenu pour l'automne prochain, rendez-vous est donc donné à tous à Andey les 17 et 18 septembre 2005.

Bonne fête de fin d'année à tous et prochain rendez-vous pour le pot de la « Galette des rois » le 21 janvier.....□ *Jean-Luc BUATHIER*



**MANIFESTE
DE LA
CHAMBRE ROYALE DES COMPTES,**

Portant notification de la modification ordonnée par sa Majesté au Tarif des Monnaies annexé à l'Edit Royal du 26 octobre 1826, pour ce qui concerne les Louis et double Louis d'or et les anciens Ecus de France.

En date du 18 janvier 1845



La Chambre Royale des Comptes.

Le premier secrétaire d'Etat pour les Affaires des Finances a fait rapport à Sa Majesté que dans le royaume de France, par les lois du quatorze juin mil huit cent vingt-neuf et du trente mars mil huit cent trente-quatre, les Monnaies duodécimales d'or et d'argent, savoir les Louis, les double Louis et les anciens Ecus avec leurs fractions, avaient cessé d'y avoir cours légal, et avaient été appelés au change dès le premier octobre mil huit cent trente quatre.

Sur ce rapport le roi a considéré qu'il n'était pas convenable de permettre ultérieurement le cours desdites Monnaies dans ses Etats de terre ferme, tandis que dans l'Etat où les mêmes Monnaies avaient été fabriquées, elles n'étaient plus légalement reçues, qu'au surplus un grand nombre desdites Monnaies n'est point de poids, et d'autres sont rongées, et que quelques-unes aussi des mêmes Monnaies sont falsifiées par une considérable altération du titre, sans qu'il soit facile de les reconnaître aux personnes mêmes les plus clairvoyantes.

Ces considérations ont déterminé Sa Majesté à ordonner les modifications nécessaires au Tarif annexé à l'Edit Royal du vingt-six octobre mil huit cent vingt-six, dont la troisième partie autorisait, jusqu'à nouvel ordre les cours des anciennes Monnaies d'or et d'argent de France sus-énoncées ; et par son Billet Royal du sept de ce moi, Elle a daigné nous communiquer la détermination prise à cet égard, en nous mandant de la porter à la connaissance du public par un Manifeste.

C'est pourquoi en exécution des ordres souverains, nous notifions, par le présent, ladite détermination Royale, qui est conçue dans les termes suivants :

A compter du premier du mois de mai prochain, les anciennes Monnaies de France connues sous le nom de Louis et double Louis d'or et d'ancien Ecu d'argent avec leurs fractions, dont le cours provisoire avait été autorisé par l'article trois de l'Edit Royal du vingt-six octobre mil huit cent vingt-six, et désignées dans le troisième partie du Tarif y annexé, ne seront plus reçues en paiement dans les Caisse Royales et publiques, et pourront aussi être refusées par les particuliers.

Mandons et ordonnons que le présent soit publié aux lieux et de la manière accoutumée, qu'il soit inséré dans le Recueil des Actes du Gouvernement, en déclarant qu'aux copies imprimées à l'Imprimerie du Gouvernement en Savoie, foi devra être ajoutée comme à l'original.

Donné à Turin, le dix-huit janvier mil huit cent quarante-cinq.

Par ladite Chambre Royale des Comptes,

SOLERI, Secr.

Ce Manifeste a été mis en place
sous le règne du roi **Charles-Albert** (1831-1849)

Quelques unes des monnaies interdites par ce Manifeste



CONVENTION, Louis d'or de 24 livres 1793 Lyon



CONSTITUTION, Ecu de 6 livres 1792 Paris



LOUIS XVI, Louis d'or au buste nu 1787 Lille



LOUIS XVI, double Louis d'or au buste habillé 1775 Rouen

- Monnaies royales -
Les types monétaires
Henri III – Un FRANC au col plat

Récemment, j'ai regardé à la loupe quelques **Francs au col plat** frappés sous Henri III (1574-1589), et j'ai eu la bonne surprise de constater que l'un d'entre eux annonçait une date de frappe futuriste, en effet à la lecture de la monnaie je pouvais lire sans erreur possible la date de **1853**.....



***Franc en argent frappé à Bordeaux
en 1583 (avec date 1853)***

Cette monnaie provient de la vente CGB - Monnaie XIV du 31 mai 2002, cette anomalie n'était pas annoncée dans la description du lot, elle avait donc échappé aux regards des spécialistes.....



1853 bien lisible

Diamètre : 37 mm / Poids théorique : 14,188 gr

Avers

HENRICVS . III . D :G . FRANC . ET . POL . REX

Henri III par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne

Buste du roi à droite lauré et cuirassé, col plat, au-dessous la date

Revers

SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM

Béni soit le nom du Seigneur

Croix feuillue et fleurdelisée, avec un H en cœur tourné de 90°

La lecture de cette monnaie nous donne d'autres informations moins erronées que la date :

- monnaie frappée à **Bordeaux**, lettre de l'atelier de Bordeaux **K** en fin de légende de l'avers et du revers, à noter que pour le revers la lettre **K** est gravée à l'envers



K à l'avers



K au revers

- maître de la monnaie de Bordeaux, **Fort ARNAULT** (1583-1587), avec sa marque : un **cercle** en fin de légende de l'avers



cercle en fin de légende de l'avers

- graveur de la monnaie de Bordeaux, **Domingue DE HARIET** (1573-1592), avec sa marque : deux **croissants opposés** entre D et G à l'avers et en fin de légende du revers



**deux croissants opposés
à l'avers entre D et G**



**deux croissants opposés
au revers après BENEDICTVM**

Pour un tirage en 1583 de **144.244 exemplaires** pour l'atelier de Bordeaux, il aura fallu de nombreux coins pour frapper une aussi importante quantité de monnaies.

Ci-dessous une autre monnaie de **1583** du même atelier de **Bordeaux** frappée avec un coin différent du premier. On note bien sûr une date correcte, mais le graveur a oublié la marque du maître de l'atelier à l'avers et il a redressé le H au revers.



La numismatique royale restera toujours pour le collectionneur une source inépuisable de plaisir numismatique, alors à vos loupes..... □

Jean-Luc BUATHIER

- *Les Billets de Banque* - Présentation d'un billet satirique

Dans un petit ensemble de billets de banque de **20 francs** au type "Pêcheur", l'un de ceux-ci daté du **5 juillet 1945** a attiré mon attention.



Au recto du billet, celui-ci comporte au bout de la main droite du pêcheur un timbre du 3ème Reich découpé et représentant le chancelier Hitler. Tel que le montage a été effectué, on constate que le pêcheur est en train **d'étrangler avec sa corde qui sert à remonter les filets** le chancelier Hitler.

Type "satirique"



Type "normal"



Malgré le fait que le montage ait été fait après le 5 juillet 1945, et donc certainement peu de temps après la fin de la seconde guerre mondiale (*capitulation allemande le 8 mai 1945 - capitulation japonaise le 9 août 1945*), ce billet restera un véritable témoin de cette période trouble de notre Histoire. □

Francis DIEUPART

- Numismatique Régionale - Le Monnayage du peuple des Allobroges

(suite des bulletins n°13 à 19)



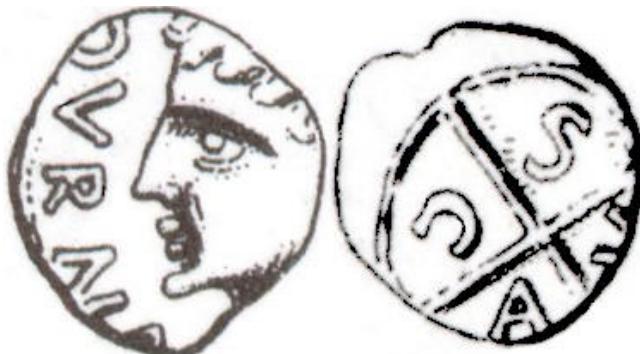
dimension réelle

type E-6 - Ø 15 mm - 2,15 gr - coll. part.



dimension réelle

type E-7 - Ø 15 mm - 1,88 gr - monnaie fourrée - coll. part.



DVRNA /
AVSC



*dimension réelle
(image ★1 pl.XVII)*

type E-8 - collection Bibliothèque Nationale - Paris



DVRNA /
AVSC



dimension réelle

type E-8 - Ø 10 mm - 0,43 gr - coll. part.



? / AVSC



dimension réelle

type E-8 - Ø 9 mm - 0,48 gr - coll. part.



? / AVSC



dimension réelle

type E-8 - coll. part.



? / AVSC



dimension réelle

type E-8 - Ø 10 mm - 0,33 gr - coll. part.



/ RIGA



dimension réelle

type E-9 - Revue Numismatique - 1885 - planche VI n° 7



/ RIGA



dimension réelle

type E-9 - Ø 9,71 mm - 0,42 gr - coll. part.



/ RIGA



dimension réelle

type E-9 - Ø 9,3 mm - 0,48 gr - coll. part.

Jean-Luc BUATHIER (à suivre....)

BOURSES ET SALONS

24^{ème} SALON aux Monnaies et autres Collections THYEZ (74)



Dimanche 6 mars 2005
Forum des Lacs de 9h à 18 h



Exposition : les changeurs savoyards au
XVIII^e siècle

Organisation : Association Numismatique de la
Région de Cluses

LE COURRIER DES LECTEURS



Mr Stéphane CHRETIEN nous a fait part d'une variété concernant une pièce de **2 euros** des Pays-Bas frappée en **2002**.

Sur son exemplaire on peut constater un important apport de métal supplémentaire au niveau du pourtour. Cette monnaie pèse 8,54 gr au lieu du poids officiel de 8,50 gr.





Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin d'adhésion



Mme Melle Mr

Nom

Prénom

Tél.

Adresse Postale

CP Ville

Adresse Internet

Cotisation

- Adulte - Cotisation annuelle : 16 €
- Jeune ou Etudiant - Cotisation annuelle : 8 €

Règlement

- chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.
- espèces

à retourner à

A.N.R.C.

B.P. 32

74970 MARIGNIER

06 85 50 58 50



↳ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30